

CARNAC AVENIR

LES COMPTES DE L'ASSAINISSEMENT... en eaux troubles (SIACT)

Comment des petits arrangements entre mairies tentent de détourner la loi et un arrêté préfectoral. Petite démonstration de haute valeur morale...

La compétence de l'Assainissement a été transférée à AQTA. Contrairement à la loi et à l'arrêté préfectoral Carnac et la Trinité sur Mer tentent de s'approprier le surplus de trésorerie du SIACT d'un montant de 250000€ au lieu de le transmettre à AQTA !

Les fonds issus de votre taxe de raccordement, affectée au traitement des eaux usées, non seulement vont changer de destination, ce qui est interdit donc amoral, mais ce petit « hold-up » risque d'augmenter le prix des prochains raccordements.

Ces 250000€ appartiennent aux Carnacois et aux Trinitains, ils ont été prélevés dans leur portefeuille pour une dépense précise, il serait juste de respecter cette affectation.

HORODATEURS...une bonne affaire

La belle affaire ces horodateurs ! Achetés d'occasion mais « modernisés » par une remise en état et une mise au goût du jour, ils vont coûter finalement plus chers que des neufs...un comble !

L'investissement total avec la mise en place 200 000€, pris une nouvelle fois sur nos impôts, pour taxer nos stationnements, bref la double peine ! Pas tout à fait pour les Carnacois résidents qui vont bénéficier d'un tarif présenté comme très compétitif : 50% du tarif de base.

Dans ces conditions, on aimerait tous laisser nos voitures au garage et venir à la plage à pieds ou en vélos.

Oui !. Mais par quel cheminement ?

LES CIRCULATIONS DOUCES...circulez il n'y a rien à voir

Quand les grandes idées du programme électoral (le fameux plan Marshall 2014 et non celui de 1947) sont en train d'accoucher d'une toute petite souris.

Grace à l'implication de l'équipe des services techniques et des associations, les 4 chemins de randonnée sont en voie d'achèvement, encore que le n°4(Tro Vraz) est loin d'être sécurisé, en particulier le long de la route de la Trinité : Vous allez devoir patienter encore un peu !...

Mais ces 4 sentiers font-ils pour autant une politique d'avenir en matière de circulations douces ?

Non !

On aimerait voir l'ouverture de dossiers comme les parkings de délestage avec des navettes et la constitution d'un vrai réseau de pistes cyclables.

Au lieu de cela on nous présente des projets embryonnaires et très partiels sans vision globale des flux et des déplacements dans notre commune.

LE BAR DE LE PLAGE ...vous avez dit hygiène

Il faut bien le dire c'est une belle idée. Vous vous installez confortablement dans un fauteuil, vous commandez votre Gin-Fizz, vous le sirotez, vous discutez entre amis.

Mais alors que tous les commerçants restaurateurs en point fixe subissent des règles d'hygiène draconiennes avec des obligations sanitaires, en toute impunité, le bar de la plage n'y est pas soumis : un comble !

Seules toilettes accessibles, les toilettes publiques ! À vos frais, financées par vos impôts !

On pourrait peut-être demander un petit verre gratuit au patron...

PLAN LOCAL D'URBANISME... PLU

Compte tenu du loupé de 2009, Carnac est une des dernières communes à se doter d'un PLU.

Nous sommes conscients de la nécessité et de l'urgence de ce document d'urbanisme.

En revanche, nous sommes en complet désaccord avec certaines dispositions :

- **Comme** la différence de traitement entre le Bourg et la Plage : le changement de destination des commerces en habitation est permis à la Plage et interdit dans le Bourg.
- **Ou** le programme de construction prévu sur les terrains proches des Salines. Ces terrains constituent une zone verte de respiration, intermédiaire entre le Bourg et la Plage qu'il convenait de protéger comme le demandait l'association des « Amis du littoral » et comme la municipalité précédente en avait pris l'engagement.
- **Et** l'aménagement et la partition des terrains de la ZACOM de Montauban appartenant à Super U. Cette opération est destinée à interdire l'implantation du Super Marché, alors même que cette zone a vocation à accueillir les commerces.
L'implantation et le sous dimensionnement actuels de ce magasin sont incompatibles avec sa situation dans le secteur très urbanisé de la plage.
Une Situation qui génère de nombreuses nuisances pendant la saison aussi bien pour les riverains que pour les clients et qui n'est favorable ni au développement économique ni à l'emploi.
Une décision incompréhensible qui risque de coûter cher à la commune entraînée dans plusieurs procès qu'on aurait pu éviter avec un peu de dialogue et de concertation.
- **Enfin** l'abandon de tous les secteurs constructibles en campagne et cerise sur le gâteau, l'adoption d'une règle complètement absurde sur les extensions d'habitation qui interdit toute extension si l'emprise au sol des bâtiments existants atteint 130m².
L'emprise au sol comprend les garages, les annexes, les vérandas, les piscines, les terrasses sur fondation et les abris de jardin. Dans ces conditions, les 130m² sont vite atteints pour n'importe quelle habitation.

Aucun membre de la minorité municipale n'a été sollicité pour participer à l'élaboration du règlement du PLU.

Les réserves que nous exprimons ne sont pas nouvelles, nous les avons déjà exprimées lors du vote du projet et à plusieurs reprises en commission **mais force est de constater que nos suggestions ne sont jamais retenues.**

N°2 Juillet 2016